



02153288

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

FORMULE IV

TRIBUNAL DE COMMERCE	
Mons. Greffe du tribunal de commerce	
de	17 DEC. 2002
le	
N°	
RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE	

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ BAG DISTRIBUTION SERVICE

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Rue du Moulin 115 – 7100 LA LOUVIERE

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ Mons n° 141.045

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ 430.161.049

7. Objet de l'acte

▷

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
(Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2002)

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société à 7100 La Louvière, rue Hamoir, 124 (1^{er} étage), et cela en date du 1^{er} décembre 2002.

Michel ROZMAN,
Administrateur-délégué.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page